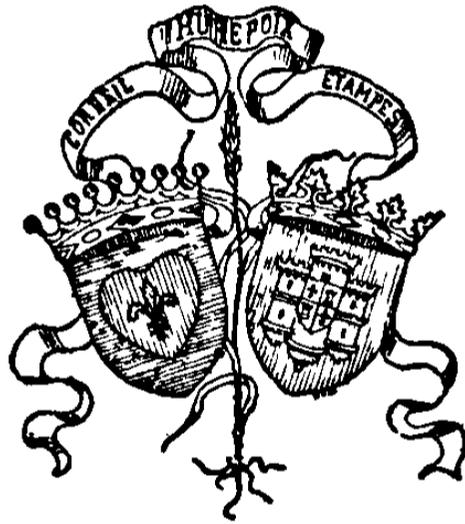


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

7^e Année — 1901

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, EDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1901



CHATEAU DE LA NORVILLE

NOTES
SUR
LE PLESSIS-MORNAY ET LA NORVILLE
LEURS SEIGNEURS ET LES ÉGLISES RÉFORMÉES
Au XVII^e siècle.
DEUX GRANDS MARIAGES EN 1671.

J. Mercier, seigneur des Bordes au commencement du xvii^e siècle, dont le *Bulletin* a parlé (1) à propos de Grigny, fut aussi seigneur de la Norville, à trois lieues de là. Notre savant confrère, M. l'abbé Genty, lui consacre plusieurs pages de son *Histoire de la Norville* (2), à laquelle nous emprunterons quelques indications nécessaires avant de publier ici deux pièces récemment découvertes aux archives du greffe de Corbeil.

La seigneurie de la Norville avait été achetée en 1474 par Pierre *Leprince*, qui épousa Pernelle de *Brichanteau* (3) ; leur fils Charles devint protestant après son mariage avec Madeleine de Quincampoix, et leur arrière-petit-fils, redevenu catholique, céda en 1610 la seigneurie à son beau-frère J. Mercier et à sa sœur Anne, qui déjà possédaient à la Norville plusieurs terres et censives.

Ils construisirent alors un château comprenant « un grand corps de logis à chaque extrémité duquel était élevé un pavillon couvert en tuiles ; une cour s'étendait devant l'habitation et le tout était entouré de fossés. Venait ensuite une avant-cour aboutissant à la rue du village et à l'église. Aux coins extrêmes de cette avant-cour,

(1) 5^e Année (1899), p. 105.

(2) Paris, 1885, in-18.

(3) Cf. *Mémoires et documents* publiés par la Société hist. de Corbeil, II (1900), 2^e partie, p. 14.

à droite et à gauche, étaient deux pavillons ». Vers 1740, J. Duvau-
cel, trésorier général des aumônes du roi, fit abattre ces pavillons et
les reporta à chaque extrémité du corps principal de logis. C'est
sous cet aspect majestueux que le château se présente aujourd'hui.

Ni M. l'abbé Genty ni moi n'avons pu découvrir aucune gravure
représentant le château au xvii^e siècle. Peut-être un autre membre
de notre société, plus heureux, pourra-t-il nous en faire connaître
quelque exemplaire.

Après la mort de son père (1626), *Charles Mercier*, âgé de vingt-
trois ans, prêta serment de fidélité au roi, avec le cérémonial
d'usage, devant la porte du château de Montlhéry ; ce fut ensuite
son frère *Louis* qui fut seigneur de la Norville et de Grigny et céda
à son cousin germain, Henri-Antoine Leprince, tous les droits qu'il
avait encore sur la Bretonnière (1638). Mais il conserva ou acquit
des fiefs dans un grand nombre de lieux dispersés dans les arron-
dissements actuels de Corbeil et d'Étampes : Varennes, Videlles,
Voisins, Viviers, les Granges, Échainvilliers etc.

Le livre de raison de *Marguerite Mercier*, l'une des plus jeunes
filles de Josias, mariée en 1654 à *Simon le Maçon*, sieur d'Espeisses,
récemment déposé à la bibliothèque de la Société d'histoire du pro-
testantisme, mentionne divers réglemens de comptes avec « *M. de
la Norville et Madame de la Bretonnière* », ainsi que des voyages à
Grigny et à la Norville, par exemple en septembre 1655 : « A Mr.
un jeudy, qui vint d'evry [probablement Evry-petit-Bourg, où s'ar-
rêtait le coche d'eau] à Charenton : 6 livres ; pour le dimanche
que nous fumes à la Norville je luy donnay et moy je mis 12
livres ». Il est question de « la norise (1) de Grigny à qui on donne,
pour un mois, 16 livres 10 sols ».

Louis Mercier acquit certains droits seigneuriaux du couvent
voisin de Saint-Eutrope-lès-Chanteloup, sur lequel M. l'abbé Colas
a publié dans ce *Bulletin* une intéressante notice (2). La supérieure
était une cousine des Mercier, appartenant à la famille des Le-
prince, alors seigneurs de la Bretonnière (3).

Or, dans cette première moitié du xvii^e siècle, les Seigneurs de

(1) Nourrice.

(2) 2^e année (1896), p. 71.

(3) Un Leprince épousa Judith Hurault, de la famille de Robert Hurault, le gendre
protestant de Michel de l'Hôpital, qui vint mourir chez lui au château de Bel-Ebat près
Marcoussis (1573).

la Norville ont profité des dispositions de l'édit de Nantes pour faire célébrer publiquement dans leur château le culte protestant. M. l'abbé Genty (p. 75) pense que ce fut dès le temps de J. Mercier, et cela paraît fort probable car, en 1599, le lieu d'exercice pour l'église réformée de Paris avait été dans son château de Grigny, avant d'être transporté en 1600 à Ablon.

Toutefois c'est seulement à partir de 1626 (date de la mort de J. Mercier) que les registres des synodes portent : Maurice de *Lauberan de Montigny*, pasteur de l'Eglise du *Plessis* et de la *Norville*.

La Norville a donc été desservie, comme annexe, par le pasteur du Plessis-Marly près Dourdan, où Ph. de Mornay avait, de son côté, fait célébrer le culte depuis 1601. Les autres ministres, connus de nous, ont été : *Dubois* (1603), *Le Blanc* (1625), *de Combles* (1647); en 1660, *Icard* est pasteur de la Norville et *Sadier* pasteur du Plessis et « Sainte-Agobille », probablement Sainte-Escobille à l'ouest d'Etampes (1). Après *Farcy* (1660), on ne connaissait dans cette région aucun ministre jusqu'à *Rondeau*, qui vivait au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685). Le temple du Plessis fut alors démoli.

A la Norville il n'y eut jamais de temple; le culte était célébré d'une manière intermittente dans une salle du château; peut-être un cimetière protestant a-t-il occupé l'emplacement de la place actuelle du village, en descendant du côté d'Arpajon. On y a découvert, il y a plusieurs années, des ossements dont on ne s'expliquait pas bien la provenance.

Mais jusqu'à présent on ne connaissait aucun acte concernant l'église réformée de la Norville. Or, parmi les registres paroissiaux, tenus par les curés de la Norville, nous avons retrouvé, dans les archives du greffe de Corbeil, un cahier de même format intitulé :

Registre de baptesmes, mariages et enterremens de ceux de la R. P. R. qui ont leur exercice au lieu de La Norville, afin de servir pendant l'année 1671, contenant douze feuillets paraphez, conformément a l'ordonnance du Roy du mois d'apvril 1667, par nous François de Dinan, conser du Roy president prevost juge ordinre de la ville comte prevosté et chastellenie royalle de Montlhery ce dix huict apvril 1671.

[Signé:] DE DINAN.

(1) *France protestante*, 2^e édition, IV, 557 ; V, 530, 609, 1023 ; VI, 385.

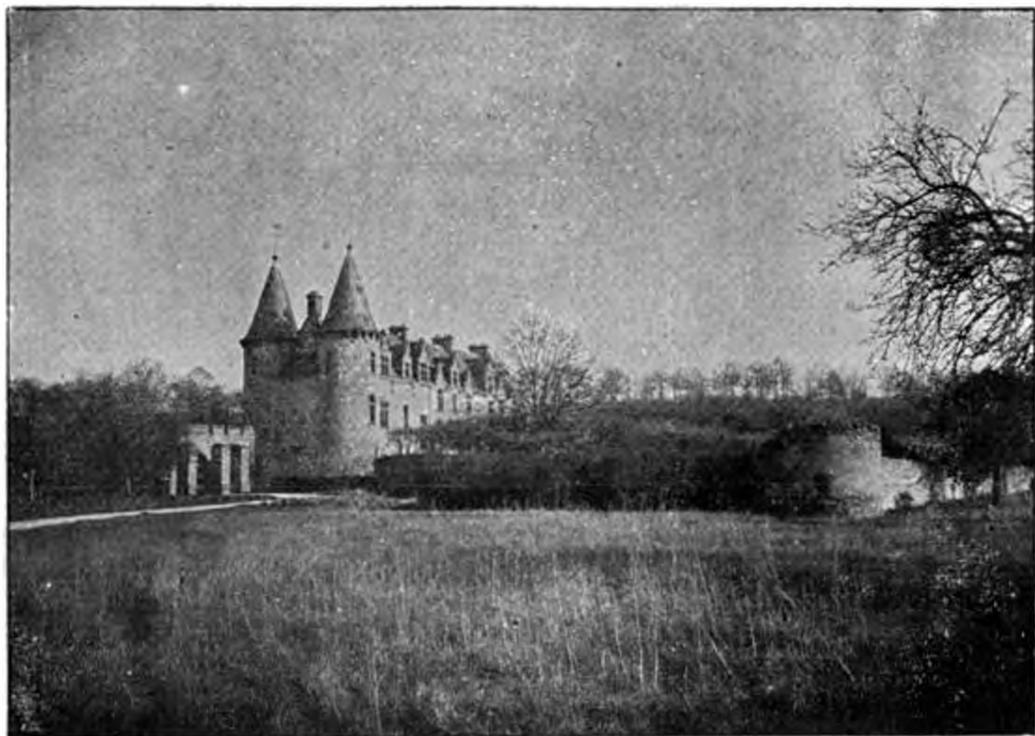
[Fol. *un*, recto et verso].

Le dimanche dix neuf avril mil six cens soixante onze a esté béni le mariage d'entre messire *Samson Pape* chevalier marquis de *St Auban* fils de feu messire *Gaspard Pape* chevalier seigneur de *St Eufeme* et de Dame *Blanche de Perissol* d'une part, et de Damoiselle *Elizabet de Massannes* fille d'*Anthoine de Massannes* escuier conser secrétaire du Roy et de feu Dame *Françoise Botereau*, d'autre part et a led. espoux dit estre aagé de vingt trois ans et lad. espouse de vingt ans ou environ et estre soubs le pouvoir de son d. pere ; a la celebration duquel mariage ont assisté Messire *Alexandre de Vesq* chevalier seigneur de *Lalo* conseiller du Roy au parlement et chambre de l'édit de Grenoble, *Antoine de Massannes*, pere de lad. espouse, *Anthoine de Massannes* escuyer frère d'icelle, messire *François Le Coq* cousin de lad. espouse escuyer seigneur des *Moulins*, M^{rs} *Christofle* et *Thomas Hardy* seigneurs de *Vicques* et de *Beaulieu* cousins germains de lad. espouse, et Damoiselle *Madelaine Le Mercier* fille de Messire *Louis Lemercier* chevalier seigneur de *La Norville* et de *Grigny*.

	[Signé:] SAINCT AUBAN	MASSANES
	ELISABET DE MASSANES	
LECOQ	A. DE VESC DE LALO	
	MASSANES	
MADELENE MERCIER		HARDY
HARDY		

[Fol. *deux*, verso ; le recto est barré]

Aujourdhuy 2^e Septembre 1671 a esté béni le mariage d'entre messire *Philippe de Jaucourt* fils de defunct messire *Jean Louis de Jaucourt* vivant chevalier seigneur d'*Ausson*, le *Vau*, *Vallon*, *Vermoiron* et autres lieux et de Dame *Françoise René de Jaucourt* ses pere et mere d'une part, et damoiselle *Anne d'Angennes* fille de defunct messire *Jacques d'Angennes* vivant chevalier seigneur de *Monlouet*, *Lisy* sur ourc et autres lieux et de defunte Dame *Marie Causse* ses perc et mere d'autre part ; et a led. Sr Philippe de Jaucourt dit estre âgé de vingt sept ans ou environ, et lad. damoiselle Anne d'Angennes a dit estre aagée de vingt cinq ans ou environ. A la célébration duquel mariage ont assisté, de la part dud. sieur epoux, lad. dame de Jaucourt sa mere, messire *Louis de l'Isle du Ga* son beau frere et Damoiselle *Françoise de Jaucourt* sœur dud. epoux, et messire *Trophime de Launay d'Antragues* chevalier et comte d'Antragues, amy ; et de la part de lad. damoiselle d'Angennes, messire *Jacques le Maçon* seigneur de *la Fontaine* et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, intendant et controlleur general des gabelles de France beau frere de lad. epouse, dame *Magdelaine d'Angennes* femme dud. sieur de la Fontaine et sœur de lad. epouse et Damoiselle *Antoinette d'Angennes* aussy sœur de lad. epouse et messire *Alexandre de Vesc* seigneur de *Lalo* conseiller du roy en sa cour de parlement du Dauphiné amy de lad.



CHATEAU DU PLESSIS-MORNAY

epouse, et damoiselle *Susanne de Goris* amie de lad. epouse et ont lesd. epoux et epouse et parens et amis signé.

PHILIPPE DE JAUCOURT AUSSON	
ANNE D'ANGENNES	F. DE JAUCOURT
R. DE JAUCOURT	L'ISLE DU GAST D'OLLON
AUSSON VILLARNOUL	
LEMAÇON	
M. D'ANGENNES	ANTOINETTE D'ANGENNES
ANTRAIGUES	JUDITH DE GORIS
A. DE VESC DE LALO	

Le seul nom qui se retrouve sur les deux actes est celui d'*Alexandre de Vesc de Lalo*, conseiller en la chambre de l'Edit du parlement de Grenoble (1). L'époux, dans le premier cas, appartient à une autre famille dauphinoise: *Pape de Saint Auban* (2). Le père de l'épouse, *Antoine de Massanes*, était le doyen des anciens de l'Eglise de Charenton lors de la Révocation. « Il jouissait d'une fortune de 7 à 800.000 livres de rente (3) ». Sa femme *Françoise Bothereau de Lormois* était veuve de J.-B. Marbault, fils de l'ancien secrétaire de Duplessis-Mornay, qui longtemps résida au Plessy-Marly.

Le second acte réunit les noms de Jaucourt et d'Angennes. L'époux est un arrière-petit-fils de Duplessis-Mornay, *Philippe de Jaucourt Ausson* (4).

La famille d'Angennes possédait, entre autres terres, celle de Montlouet en Beauce, près de Baillolet, où Maurice de Lauberan était pasteur en 1625.

Sur la mariée nous n'avons aucun détail biographique, mais nous savons que son père, Jacques d'Angennes, était « un gentilhomme d'esprit, d'un caractère affable, doux, bienveillant ». Quant à sa mère, Tallemant des Réaux l'appelle « une grande femme fort bien faite et fort raisonnable (5) »; une sœur de Jacques d'Angennes, *Louise*, avait épousé un gentilhomme beauceron, *Louis le Venier*, seigneur de Saint-Escobille.

(1) *France prot.*, 1^{re} éd., t. IX, p. 473.

(2) *La France prot.*, 1^{re} éd., t. VIII, p. 104, dit à tort que ce mariage eut lieu en l'église de Charenton..., signale à son propos un document des Archives nat., E. 3373. Les descendants devinrent catholiques et s'éteignirent en 1752.

(3) *France prot.*, 1^{re} éd., t. VII, p. 308.

(4) *Bull.* t. I (1852), p. 403; *France prot.*, 1^{re} éd., t. VI, p. 49.

(5) *France prot.*, 2^e éd., t. I, col. 260 et V, col. 608.

L'« amie de l'épouse » appartenait à une famille du voisinage ; Paul *de Gorris*, sieur des *Cochets*, terre qui touche à la Norville, était le représentant laïque, l'« ancien » de l'Eglise de la Norville à un synode de 1649, et sa sœur avait épousé le pasteur Maurice de Lauberan.

En 1671 c'est un cousin germain de la première mariée qui était « ancien » de l'Eglise : Thomas *Hardy*, seigneur de Beaulieu (entre la Norville et Leudeville).

Plusieurs membres de la famille Hardy de Vicques, rentrée dans le catholicisme, furent enterrés dans l'église de la Norville au XVIII^e siècle (1).

C'est le nom de Thomas Hardy de Beaulieu qui figure sans doute sur la couverture du registre des mariages (*Beaulieu*).

Il signe, un an plus tard (*Hardy*, comme sur l'acte de mariage), une requête qui est restée pliée dans ledit registre. La forme en est plus intéressante que le fond : il s'agissait simplement de continuer à inscrire les actes, faits en 1672, sur le registre paraphé pour 1671, mais avec quels scrupules et quelle humilité on se hasarde à demander la permission d'utiliser ces dix feuillets blancs ! Il est vrai qu'une déclaration du roi du 1^{er} février 1669, plus récente que l'ordonnance de 1667, visée en tête de notre registre, obligeait les ministres à fournir, *de trois en trois mois*, un extrait de leurs registres aux greffes des bailliages et sénéchaussées.

Monsieur le prevost de Montlehery

Supplie humblement le ministre et ancien de la religion pretendue refformee qui ont leur exercice a la Norville, disans que conformement a l'article huit du tiltre vingt des faits qui gisent en preuves verballes, ils vous ont presenté deux registres a fin d'estre par vous paraphez, l'un pour demeurer en vostre greffe et l'autre pour demeurer entre nos mains, afin d'y enregistrer les baptesmes, mariages et enterrements de ceux de la R. P. R. qui se font aud. lieu et ce pour l'annee 1671 : mais il ne s'est fait que deux ou trois enregistremens, bien que lesd. registres paraphez contiennent plusieurs feuillets, nehanmoins parce que led. article porte qu'un desd. registres sera porté par chaque annee au greffe de la juridiction, ils font difficulté de continuer sur le mesme registre les enregistremens desd. baptesmes, mariages et enterrements pour ceste année 1672, sinon qu'il soit par vous ordonné.

Ce consideré, mondit sieur, il vous plaise de voir, ordonner, attendu qu'il ni a que deux ou trois enregistremens es chacun desd. deux registres que vous avez

(1) *Histoire de la Norville*, par M. l'abbé Genty, p. 257 et 267.

paraphez pour l'année 1671, leur permettre de continuer les enregistrements des baptêmes, mariages et enterrements sur les mêmes registres pour la présente année 1672, ou en tout cas, leur en parapher un autre afin de servir en la présente année, auquel cas les supplians remettront à votre greffe le registre de l'année passée, et vous ferez bien.

LEFEBURE, ministre.

HARDY, ancien.

Veue la pntte requeste, nous disons que les deux registres y mentionnez seront presentement de nous paraphez, pour ce fait estre l'un d'yceux rendu aux supplians et l'autre demurer au greffe de cette prevosté suivant le desir de l'ordonnance du huit juillet mil six cens soixante douze.

DE DINAN.

Suit un brouillon peu lisible de la réponse à faire, en ce sens, à la requête.

Le registre actuellement déposé au greffe du tribunal de Corbeil est donc celui qui fut remis et retenu au greffe de Montlhéry en 1672.

On aura remarqué certainement la formule : « supplie le ministre et *ancien* » ; ce singulier indique qu'il n'y avait pas de consistoire à la Norville, mais seulement un ancien de quartier. On aura remarqué aussi le nom du ministre, qui ne figurait pas dans le texte, ni parmi les signatures des actes de mariages : *Lefébure*. Nous ne savons rien de la vie de ce pasteur ni de l'histoire ultérieure de l'église réformée de la Norville.

En 1671 eut lieu la bénédiction d'une croix au carrefour des chemins de Leuville et de Marolles, par le curé Sébastien de Valsemé (1). En 1673, le seigneur de la Norville, *Louis Mercier*, abjure à Grigny, le jour de Pâques, en présence du curé de la Norville et de M. de la Bretonnière ; cinq mois plus tard, il meurt relaps à la Forêt-le-Roi, sur la route de la Norville à Saint-Escobille, et est inhumé à Grigny (2).

L'exercice du culte fut supprimé de droit à la Norville cette année-là, s'il ne l'avait été de fait dès 1672. En 1679, au Synode de Charenton, le pasteur *Rondeau* représente seulement l'Eglise du Plessis-Marly. Elle subsista jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Voici la lettre qu'écrivit alors M. Bazin de Besons, intendant de la généralité d'Orléans, à M. Le Boistel, président du bailliage de Dourdan :

(1) *Histoire de la Norville*, p. 356, procès-verbal conservé aux archives communales.

(2) *Bulletin*, 5^e année (1899), p. 111.

Orléans, le 24 octobre 1685.

Le Roi ayant donné un édit portant révocation de celui de Nantes et de tous ceux donnez en conséquences, il a ordonné, Monsieur, que les temples qui restoient seroient démolis, et m'a envoyé ses ordres pour y faire travailler au plus tost. J'ai rendu mon ordonnance pour la démolition de celui du Plessis-Marly qui est dans la paroisse de Longvilliers, et je vous ay commis pour l'exécution. Ainsi je vous prie, dès le lendemain que vous aurez reçu ma lettre, de vous y transporter pour en faire faire la démolition en vostre présence. A l'égard des payemens des ouvriers que vous y employerez, vous en ferez un rolle afin que ceux à qui Sa Majesté donnera les matériaux ayent soin de les payer. . .

(P. S.) Il faut que le ministre du Plessis-Marly songe à se convertir, auquel cas le roy luy donnera une pension plus forte que celle qu'il avoit, ou qu'il se résolve a sortir du royaume.

Une autre lettre montre que l'ordre de démolition fut rapidement exécuté, mais les hommes résistaient mieux que les pierres :

Orléans, le 6 novembre 1685.

« J'ay reçu, Monsieur, le procès-verbal que vous m'avez adressé sur la démolition du temple du Plessis-Marly. Il faut que vous parliez, s'il vous plaist, à ceux de la R. P. R. du Plessis-Marly, afin qu'ils songent à se convertir et à suivre l'exemple d'un si grand nombre de personnes de leur religion qui en usent de même, afin que cela finisse, parce qu'autrement on seroit obligé de les regarder comme opiniâtres et de les traiter sur ce pied là . . . » (1).

Moins d'un siècle auparavant, la femme de Ph. de Mornay, Charlotte Arbaleste, avait ainsi noté, dans ses mémoires, la fondation de cette église.

(1601) « Dieu nous fit la grâce d'établir le ministère de son Église en nostre maison du Plessis, à la requeste de tous ceux du voisinage qui sont de la Religion ; que Dieu y veuille par sa miséricorde perpétuer à tousjours » (2).

Il y a maintenant trois cents ans de cela. Après une interruption de près de deux siècles, le culte réformé a été rétabli, en 1865, au Plessis-Marly, dans une très ancienne chapelle, par M. le comte de Pourtalès ; les protestants du pays s'y réunissent depuis lors, comme ceux du XVII^e siècle chez Ph. de Mornay ou chez J. Mercier.

JACQUES PANNIER.

(1) Archives du château du Plessy-Marly ; *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. XIV (1865), p. 198.

(2) Mémoires de Madame de Mornay, édités par Madame de Witt, née Guizot, dans la Collection de la Société de l'Histoire de France ; t. II, p. 25.